

**DELIBERATION****Relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 110'000 F destiné à la réalisation d'un EcoPoint à la rue du Couchant.**

Vu le volume de déchets urbains incinérables produit par habitant (229 Kg) excédant fortement la moyenne cantonale (205 Kg) ;

Vu les objectifs fixés par le Canton pour 2025 à 160 Kg / habitant ;

Vu la résolution prise à la majorité (10 oui, 1 non, 0 abstention) par le Conseil municipal le 28 février 2023, actant la volonté de ce dernier de doter la Commune d'une politique de gestion des déchets efficiente ;

Vu la délibération n° 43.20-25 ouvrant un crédit d'étude de 46'500 F pour la réalisation des phases SIA 31 à 41 en vue de construire 3 EcoPoints complets à différents emplacements sur la Commune d'Hermance ainsi qu'un container enterré à la sortie Nord du village ;

Vu la confirmation écrite du SAFCO quant au caractère exécutoire de ladite délibération en date du 13 juin 2023 ;

Vu la demande définitive en autorisation de construire n°DD 330858/1 déposée auprès de l'OAC le 21 février 2024 ;

Vu le préavis unanimement favorable de la commission des finances du 11 juin 2024 ;

Vu le montant des travaux devisés à 110'000 F ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983;

sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal

en présence de 10 de ses membres

accepte par 10 oui, 0 non 0 abstention

majorité qualifiée

1. De réaliser les travaux d'implantation d'un EcoPoint à la rue du Couchant.
2. D'ouvrir au Maire un crédit de 110'000 F destiné à ces aux travaux.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense de 110'000 F au moyen de 10 annuités, sous la rubrique 7301.00.33003, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2025.
5. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence du montant mentionné au point n°2, afin de permettre l'exécution de ces travaux.



Stéphanie Tourette
Présidente du Conseil



Chrystel Pion
Secrétaire du Bureau